

RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 70023

Numéro SIREN : 502 370 265

Nom ou dénomination : A C D

Ce dépôt a été enregistré le 07/08/2019 sous le numéro de dépôt 10755

# Greffe du tribunal de commerce de Clermont-Ferrand



## Acte déposé en annexe du RCS

### Dépôt :

Date de dépôt : 07/08/2019

Numéro de dépôt : 2019/10755

Type d'acte : Rapport du commissaire à la transformation

### Déposant :

Nom/dénomination : A C D

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 502 370 265

N° gestion : 2008 B 70023



B.T.B. AUDIT

DEPOT N° A10755

DU - 7 AOUT 2019

Michel BARTHELEMY,  
Arnaud TRASSOUDAIN &  
Marie-Pierre BARTHELEMY  
Commissaires aux comptes

15 Rue Cugnot  
63540 ROMAGNAT

Tél. 04 73 35 32 50  
Fax. 04 73 35 11 84  
Email. contact@btbassocies.fr

## SARL A C D

Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 €

Valenchères  
63660 SAINT ROMAIN

R.C.S. Clermont-Ferrand n°502 370 265

## Rapport du Commissaire à la transformation

Sur la transformation de société à responsabilité limitée  
en société par actions simplifiée

Société à responsabilité limitée  
au capital de 239 289 €  
R.C.S. CLERMONT-FERRAND 819 887 027  
SIRET : 819 887 027 00012  
APE : 6920 Z

Membre de la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes de Riom



*Signature*



Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 18 juillet 2019, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

### **Mission du Commissaire aux comptes sur la situation de la société**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 288 656 €, en hausse de 48 801 €, soit +20 % par rapport à l'exercice précédent. Dans le même temps, les charges d'exploitation se sont élevées à 273 029 € et sont en baisse de - 2 079 € par rapport à N-1. Il en ressort un résultat d'exploitation positif de 20 810 €, en hausse de 21 660 € par rapport à N-1. Après impact du résultat financier, ainsi que de l'impôt sur les sociétés, il en ressort un bénéfice de 16 703 €, à comparer à une perte de -850 € l'exercice précédent. En intégrant ce résultat, les capitaux propres s'établissent, au 31 décembre 2018 à 179 024 €, pour un capital social de 8 000 € ;

- au bilan figurent des immobilisations pour une valeur brute de 358 933 €, amorties à hauteur de 157 820 € ; ces immobilisations correspondent essentiellement à l'ensemble immobilier à hauteur de 128 073 € en valeur brute, amorti à hauteur de 23 048 € ; et aux

73.



Handwritten signature or mark at the bottom right of the page.



immobilisations en cours concernant des modifications apportées à l'atelier pour un montant de 75 887 € au 31 décembre 2018 ;

- les stocks s'établissent à 33 761 € contre 30 550 € en N-1, et ne font l'objet d'aucune dépréciation ; ce point nous a été confirmé par le gérant ;

- les créances clients s'établissent à 47 584 € contre 46 543 € en N-1, et ne font l'objet d'aucune dépréciation ; ce point nous a été confirmé par le gérant ;

- la trésorerie s'élève à 86 394 € au 31 décembre 2018 contre 89 603 € en N-1 ; elle correspond au placement et au solde des comptes bancaires ;

- les capitaux propres s'élèvent à 179 024 € au 31 décembre 2018. ; aucune distribution de dividendes n'est intervenue entre la date de clôture et la rédaction du présent rapport, ce point nous a été confirmé par le gérant ;

- les emprunts auprès des établissements de crédits s'élèvent à 158 496 € au 31 décembre 2018 contre 170 498 € en N-1 ; ils correspondent aux soldes dus sur deux emprunts souscrits en 2015 et 2016 ;

- les dettes fournisseurs, au 31 décembre 2018, s'élèvent à 16 846 € contre 29 172 € en N-1 ;

- les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 15 896 € au 31 décembre 2018, contre 24 257 € en N-1. Elles sont constituées essentiellement des dettes liées au personnel, et de dettes de TVA ;

- aucun point pouvant avoir une incidence significative sur les comptes de 2018 n'a été porté à notre connaissance ou n'a été relevé dans le cadre de nos travaux ; cet élément nous a été confirmé, par écrit, dans une lettre d'affirmation signée par le gérant ;

- nos analyses ont été réalisées à partir d'une revue « au fil de l'eau » de la comptabilité de la société, en fonction des informations mises à notre disposition. Nous n'avons réalisé en aucun cas ni un audit ni un examen limité de ces informations ;

- la transformation en société par actions simplifiée requiert l'unanimité des associés. A défaut, le changement de forme sociale ne pourrait pas être opéré.

m.s.

## Mission du Commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social ;
- à analyser les éventuels avantages particuliers stipulés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

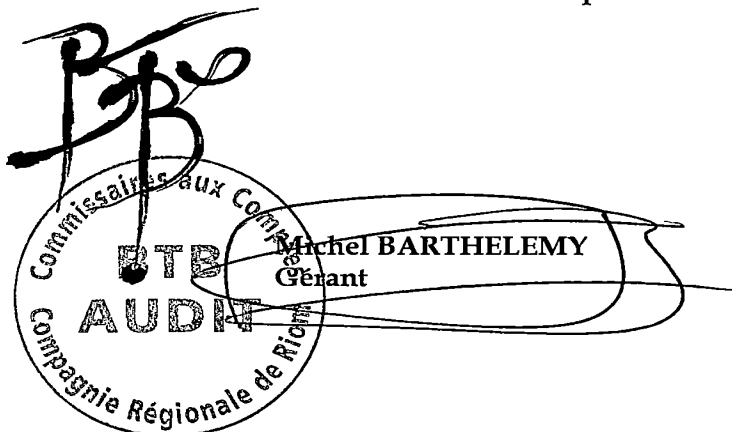
Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Les derniers capitaux propres connus, sur la base du bilan clos le 31 décembre 2018, s'établissent à la somme de 179 024 €, pour un capital social de 8 000 €.

Aucun avantage particulier n'a été porté à notre connaissance.

Fait à Romagnat, le 30 juillet 2019

Pour la société B.T.B. AUDIT  
Commissaires aux comptes



n.s.